



Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 avril 2021

n° 066-21

Objet : *RS - Adoption d'un avenant à la convention entre la Ville de Chambéry, Grand Chambéry et Simplon.co pour le fonctionnement du fablab municipal sur le quartier prioritaire des Hauts-de-Chambéry*

- date de convocation le 09 avril 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quinze avril dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Michel Camoz - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoaz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysses	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Pierre Brun à Martin Noblecourt - de Maryse Fabre à Cécile Trahand

- conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffinat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 15 avril 2021

délibération n° 066-21

objet **RS - Adoption d'un avenant à la convention entre la Ville de Chambéry, Grand Chambéry et Simplon.co pour le fonctionnement du fablab municipal sur le quartier prioritaire des Hauts-de-Chambéry**

Franck Morat, vice-président chargé du renouvellement urbain et de la politique de la ville, rappelle que le Contrat de ville prorogé jusqu'en 2022 développe un axe transversal fort sur le volet numérique pour lutter contre l'illectronisme et la fracture numérique. C'est dans ce contexte, et en lien avec le tiers-lieu municipal (la Dynamo) que Grand Chambéry et la Ville de Chambéry sont lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « fabrique numérique du territoire ». Le projet comprend :

- un fablab solidaire, installé à la Dynamo en partenariat avec Simplon.co (école du numérique) déjà présent sur le site. Il s'agit d'un lieu ressource en matière de numérique,
- un projet Micro-folie pour la médiation culturelle.

Le fablab municipal a été inauguré en septembre 2020. Ce nouveau lieu met à disposition des machines et des outils numériques pour concevoir et réaliser toutes sortes d'objets. Des ateliers au profit des scolaires sont proposés et des projets jeunes peuvent être accompagnés. L'objectif est de permettre l'accès à un matériel de fabrication de haut niveau pour un public jeune.

Une convention de partenariat a été signée le 2 juin 2020 entre la Ville de Chambéry, Grand Chambéry et Simplon.co avec pour objet de définir les engagements financiers et les modalités de partenariat pour la mise en place et la gestion du fablab municipal.

Dans ce cadre, les partenaires interviennent de la manière suivante :

- la Ville de Chambéry porte et gère le fablab,
- Grand Chambéry intervient par le portage administratif du poste de fabmanager (médiateur des technologies numériques), étant précisé que ce poste est rattaché fonctionnellement à la Ville de Chambéry, intégralement financé par l'Etat (poste d'adulte-relais) et la Ville de Chambéry (par l'aide de l'AMI) pour le reste à charge,
- Simplon.co apporte l'expertise technique nécessaire à la mise en place du fablab.

Il est proposé de signer un avenant à cette convention pour actualiser le coût du poste de fabmanager sur la base du réalisé 2020 et de ce fait, actualiser les engagements financiers des partenaires.

En effet, les montants indiqués dans la convention initiale étaient des montants prévisionnels. La convention prévoit une actualisation annuelle (si nécessaire).

Le montant de rémunération annuelle du fabmanager serait ainsi porté à 40 864,40 €, le montant maximum de frais de déplacements restant plafonné à 1 500 €.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau en matière de conventions conclues pour la mise en œuvre de la politique de la ville,

Vu le Contrat de ville de Chambéry métropole 2015-2020 signé le 17 juillet 2015,

Vu la convention de partenariat pour la mise en place et le fonctionnement du fablab municipal signée le 2 juin 2020 entre la Ville de Chambéry, Grand Chambéry et Simplon.co,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant à la convention du 2 juin 2020 joint en annexe, à intervenir entre la Ville de Chambéry, Grand Chambéry et Simplon.co,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tous documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 066-21

Objet de l'acte : RS - Adoption d'un avenant à la convention entre la Ville de Chambéry, Grand Chambéry et Simplon.co pour le fonctionnement du fablab municipal sur le quartier prioritaire des Hauts-de-Chambéry

Thème Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

Date de l'acte : 15 avril 2021

Annexe(s) : convention

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210415-lmc1H24904H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24904H1

Date de transmission en Préfecture : 26 avril 2021

Date de réception en Préfecture : 26 avril 2021

Période d'affichage : du au